



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 28 janvier 2020

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Affaire suivie par Pascal ANDRES
pascal.andres@moselle.gouv.fr
03 87 28 33 42

NOTE

Avis de consultation du public en vertu de l'article L.120-1-1 du Code de l'Environnement

Objet : Projet d'arrêté portant approbation du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) pour le département de la Moselle

Contexte du projet de décision :

Le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) de la Moselle contribue à l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et de protection piscicole du patrimoine piscicole reconnu à l'article L. 430-1 du code de l'environnement.

Objectifs du projet de décision :

Le présent PDPG de la Moselle a été établi par la Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique puis remis à la Direction Départementale des Territoires de la Moselle en date du 16 janvier 2020.

Ce PDPG de la Moselle consiste en une actualisation du précédent PDPG établi en 2004.

L'objectif est d'approuver ce PDPG par le représentant de l'État dans le département de la Moselle, conformément à l'article L.433-4 du code de l'environnement.

Date et lieux de la consultation :

En application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 concernant la mise en œuvre du principe de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le projet de PDPG de la Moselle sera mis en consultation par voie électronique.

La consultation est ouverte sur le site de la préfecture pour une durée de consultation minimale de 21 jours.

Dates de mise à disposition du public : du 3 février 2020 au 24 février 2020

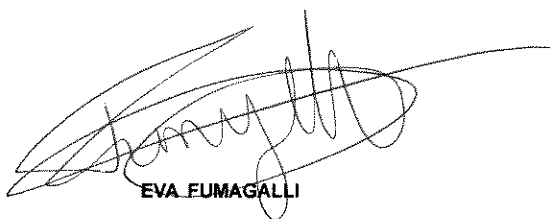
Ce projet est consultable à l'adresse suivante :

site internet : www.moselle.gouv.fr rubrique Publications, Consultation du public sur des projets ayant un impact sur l'environnement

Les observations sur ce projet d'arrêté peuvent être faites au plus tard le **24 février 2020** à l'adresse électronique suivante :

- ddt-consultations-publiques-de@moselle.gouv.fr

LE RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU
P.I. L'ADJOINTE AU RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



EVA FUMAGALLI